



FRIBOURG

La loi sur l'information ne passionne pas

OLIVIER WYSER

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'administration fribourgeoise se doit d'être transparente. L'entrée en vigueur de la loi sur l'information offre en effet un libre accès aux documents officiels produits par l'Etat ou les communes. Pour se familiariser avec ce nouveau droit, l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) organise trois soirées d'information au public.

La première de ces soirées a eu lieu récemment à Fribourg et le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas motivé les foules. Dix personnes – la représentante du Service des communes incluse – ont fait le déplacement. Pour répondre à leurs questions: Annette Zunzer Raemy, préposée cantonale à la transparence, et Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine.

Première question, un féru de généalogie se demande si la nouvelle loi va faciliter ses recherches – dates de naissance ou de décès, filiations, etc. Pas de chance pour lui, la nouvelle loi ne concerne que les documents émis depuis cette année. Carl-Alex Ridoré précise à toutes fins utiles que la loi ne donne pas accès à des données personnelles. Sur son voisin par exemple.

Le généalogiste reprend la parole pour souligner que «sur Goggle on trouve vraiment tout», y compris l'homélie de l'enterrement de son oncle. «Ce n'est pas normal! Est-ce que les autorités ne pourraient pas interdire au moteur de recherche de référencer ces documents?» Le préfet se veut rassurant: «Les communes ont le droit de ca- viarder certaines informations sensibles émises durant les assemblées communales.»

De l'autre côté de la salle, quatre messieurs semblent très préoccupés par l'incidence de cette nouvelle loi sur le fonctionnement des communes et plus particulièrement en ce qui concerne les élus. «Ne pourrait-il pas y avoir une liste des documents qu'une commune doit mettre à disposition?» Carl-Alex Ridoré rappelle un grand principe: pour le législatif, c'est public. En revanche le principe du huis clos doit être respecté pour les débats des exécutifs. Mais qu'ils se rassurent, les communes qui disposent d'un site internet proposent déjà ces documents – procès-verbaux, statuts des associations de communes, etc.

A noter que des informations au sujet du droit d'accès ainsi que des formulaires et modèles de lettres se trouvent sur le site internet de l'autorité (www.fr.ch/atprd). I

Le fonctionnaire chaud lapin congédié à tort

TRIBUNAL FÉDÉRAL • Accusé de viol et licencié dans la foulée, un homme de 59 ans a été blanchi par la justice.

MARC-ROLAND ZOELLIG

Un transporteur de 59 ans, employé durant plus de trente ans dans le département de logistique d'un établissement en main de l'Etat de Fribourg, avait été mis à la porte pour justes motifs en mars 2009. Une apprentie gestionnaire, alors âgée de 21 ans, l'accusait de lui avoir fait subir des relations sexuelles sous la contrainte. Niant le viol, mais admettant avoir entretenu une liaison avec la jeune femme, le fonctionnaire a obtenu gain de cause devant la justice, et son accusatrice a été condamnée pour calomnie. L'Etat de Fribourg devra soit réintégrer son ancien employé, père de famille, soit l'indemniser.

«Ces deux années de procédure ont détruit mon client, ainsi que sa famille», affirme son avocate Diana Tettü. «Ayant subi un préjudice financier et moral gigantesque, il entend demander pleine et entière réparation.» L'homme pourrait tenter une action en responsabilité civile contre le canton, afin d'obtenir une indemnisation pour le tort moral qu'il a subi. Le fonctionnaire, dont le travail a toujours donné satisfaction en 34 ans de service, espère aussi «pouvoir enfin entrer en discussion avec son ancien employeur», complète son avocate.

Grande différence d'âge

Les faits litigieux remontent aux années 2006 et 2007. Le fonctionnaire et la jeune femme – qui n'avait alors pas vingt ans – se rencontraient généralement durant les pauses de midi, dans une chambre mise à disposition de l'apprentie. Durant l'instruction consécutive à la plainte déposée par

cette dernière, l'homme a précisé avoir appris qu'elle avait été violée durant l'adolescence et qu'elle prenait des médicaments.

Le Conseil d'Etat a rejeté le recours du fonctionnaire contre son licenciement, estimant qu'il fallait tenir compte de la grande différence d'âge entre les deux protagonistes. Et du fait que la procédure judiciaire intentée par la jeune femme, de même que sa menace de tout révéler à l'épouse du transporteur, également employée dans l'établissement, nuisaient à la bonne marche du service.

Majeure et consentante

Un raisonnement balayé par le Tribunal cantonal, selon qui on ne saurait reprocher à l'homme d'avoir entretenu une relation avec une femme majeure et consentante. Il faut dire qu'entre-temps, la plainte pénale déposée par l'apprentie avait été classée en raison des incohérences de son témoignage, et la jeune femme condamnée pour calomnie.

Le Conseil d'Etat, avait recouru devant le Tribunal fédéral (TF), précisant que quatre femmes, dont trois collègues de l'ex-fonctionnaire, se seraient plaintes de harcèlement sexuel de sa part.

Insuffisant pour infléchir la conviction des juges fédéraux, qui ont confirmé la décision du Tribunal cantonal dans un arrêt publié récemment. Les circonstances avancées par l'employeur ne justifiaient pas, selon le TF, un licenciement immédiat. Le dossier a été renvoyé au Conseil d'Etat pour trancher la question d'une éventuelle réintégration. I

EN BREF

FRIBOURG

Politique au café

Le café Le Tunnel à Fribourg organise des «cafés politiques». Les participants peuvent boire un verre avec les candidats puis débattre. Les candidats au Conseil communal passeront sur le gril dès le 7 mars prochain (PDC). Suivront ceux du PLR (10 mars), de l'UDC (15 mars) et de la liste commune entre le PS, PCS et les Verts (16 mars). SSC
Le Tunnel, Grand-Rue 68, Fribourg.
026 321 33 34. www.cafeletunnel.ch

RECTIFICATIFS

PAS DE MARCHÉ

Le marché aux puces de Marly n'a pas lieu ce samedi 5 mars. Il s'était tenu le samedi 26 février.

LA SCULPTURE N'EST PAS UNE CÉRAMIQUE

Une erreur s'est glissée dans l'article, paru hier dans notre cahier Sortir, consacré à l'exposition de quatre artistes à la galerie Hofstetter à Fribourg. La photo illustrant cet article n'était pas celle d'une céramique de Nicole Siron, comme l'indiquait à tort la légende, mais bien une œuvre sur bois tourné, signée du sculpteur Jean-Baptiste Bugnon. A l'une comme à l'autre nous présentons nos excuses pour cette malencontreuse confusion. ES

MÉMENTO

> **AÎNÉS MDA** les mordus du jass, chaque vendredi après midi à la cafétéria du foyer Beauséjour, rue J.-Piller 4. 026 424 69 27.
> **CAFÉ PARENTS-ENFANTS** Fribourg Centre, restaurant Coop 4^e étage, samedi 9-11 h. Education familiale, 026 321 48 70.

Le faste de notre anniversaire, nous le mettons dans votre cadeau.

A l'occasion de nos 125 ans, nous vous offrons, sur tous les modèles,
12,5%* d'équipement en sus, y compris 5 ans de conduite sans souci.

Profitez maintenant, et seulement jusqu'au 31 mars 2011, d'une riche dotation spéciale ainsi que de prestations de garantie et de service durant 5 ans ou 125'000 km. Impressionnant, non?
A présent, chez votre partenaire Mercedes-Benz. www.mercedes-benz.ch/anniversaire

Cadeau d'anniversaire

12,5%*

d'équipement en sus

125! ans L'inventeur de l'automobile



Mercedes-Benz